

Les émissions de titres de capital des sociétés admises à la cote en 2019

[illegible]

(1) Comprend également les conversions de créances.

(2) Correspond au montant de 20,25 MD relatif à l'augmentation de capital en numéraire de la société Tunisie Leasing and Factoring visée en 2018, de 15,75 MD relatif à 75% du montant de l'augmentation de capital en numéraire de la société Arab Tunisie Leasing, de 16,2 MD relatif à l'augmentation de capital en numéraire de la Banque Nationale Agricole -BNA-, de 50,3 MD relatif à l'augmentation de capital en numéraire de la Société d'Articles Hygiéniques -SAH- et de 37,63 MD relatif à 82% du montant de l'augmentation de capital en numéraire de la société LandOr.